

## Consultation relative au message FRI 2025-2028

Collecte des prises de position : questionnaire

### Coordonnées

Organisation

Adresse

Personne de contact pour les questions de fond (numéro de téléphone, e-mail)

Saisissez votre réponse ici.

Responsable

Saisissez votre réponse ici.

*Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi, nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (prière de joindre une version **Word** en plus d'une version **PDF**) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :*

[bfi-botschaft@sbfi.admin.ch](mailto:bfi-botschaft@sbfi.admin.ch)

## Générale

De manière générale, approuvez-vous l'orientation du message FRI 2025-2028 ?

Oui  Plutôt oui  Plutôt non  Non  Pas de réponse

Explications

## Commentaire détaillé (par chapitre du message FRI)

Avez-vous des remarques sur les différents chapitres du message FRI 2025-2028 ? Vous pouvez insérer vos commentaires dans le formulaire ci-dessous.

Ch. 1.1 : Formation, recherche et innovation en Suisse

Saisissez votre commentaire ici.

Ch. 1.2 : Portée de l'encouragement fédéral dans le système FRI

Saisissez votre commentaire ici.

Ch. 1.3 : Encouragement du domaine FRI 2025 à 2028

Saisissez votre commentaire ici.

Ch. 1.4 : Relation avec le programme de la législature

Saisissez votre commentaire ici.

Ch. 1.5 Classement d'interventions parlementaires

Saisissez votre commentaire ici.

Ch. 2.1 : Formation professionnelle

Saisissez votre commentaire ici.

Ch. 2.2 : Formation continue

Saisissez votre commentaire ici.

Ch. 2.3 : Aides à la formation

Saisissez votre commentaire ici.

Ch. 2.4 : Domaine des EPF

Saisissez votre commentaire ici.

Ch. 2.5 : Encouragement en vertu de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE)

Saisissez votre commentaire ici.

**Ch. 2.6 : Coopération internationale en matière de formation**

Saisissez votre commentaire ici.

**Ch. 2.7 : Institutions chargées d'encourager la recherche**

Saisissez votre commentaire ici.

**Ch. 2.8 : Innosuisse**

Saisissez votre commentaire ici.

**Ch. 2.9 : Parc suisse d'innovation (« Switzerland Innovation »)**

Saisissez votre commentaire ici.

**Ch. 2.10 : Établissements de recherche d'importance nationale**

Saisissez votre commentaire ici.

**Ch. 2.11 : Coopération internationale en recherche et en innovation**

Saisissez votre commentaire ici.

**Ch. 2.12 : Affaires spatiales**

Saisissez votre commentaire ici.

**Ch. 2.13 : Domaines d'encouragement sans demandes de crédits**

Saisissez votre commentaire ici.

**Ch. 3.1 : Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr)**

Saisissez votre commentaire ici.

**Ch. 3.2 : Loi sur les EPF**

Saisissez votre commentaire ici.

**Ch. 3.3 : Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE)**

Saisissez votre commentaire ici.

**Ch. 3.4 : Loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI)**

Saisissez votre commentaire ici.

**Ch. 4 : Conséquences**

Saisissez votre commentaire ici.

**Ch. 5 : Aspects juridiques**

Saisissez votre commentaire ici.

***Nous vous remercions de vos réponses.***